



# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE



PRODUCTIONS HORTICOLES n° 14 du 27 septembre 2013



## THRIPS sur chrysanthèmes : présents dans les cultures

Les thrips sont présents dans les exploitations mais souvent à des niveaux tolérables. Il reste encore un mois de culture, il ne faut surtout pas relâcher la vigilance. Les piqures des thrips dans les boutons floraux sont à l'origine de la décoloration des pétales rendant les chrysanthèmes invendables. Il ne faut pas oublier également que les thrips peuvent être des vecteurs de maladies à virus comme le TSWV.



Photo AREXHOR G.E.  
Larve de thrips

## PUCERONS sur chrysanthèmes : eux aussi présents



Des foyers de pucerons noirs sont signalés éparpillés dans les cultures de chrysanthèmes. Dans certains cas, ces foyers sont positionnés dans les boutons floraux. Très difficiles à déloger, ils risquent de déprécier le chrysanthème.

Photo ADHP

## CHENILLES défoliatrices sur chrysanthèmes et cyclamens

Les trous dans le feuillage occasionnés par des chenilles défoliatrices sont signalés sur chrysanthèmes et sur cyclamens. Les dégâts provoqués ont des conséquences importantes sur la commercialisation des plantes.



Photo AREXHOR G.E.



Photo ADHP  
Dégâts des chenilles sur cyclamen

## CYCLAMEN : dégâts des piqures de THRIPS sur fleurs

Comme pour les chrysanthèmes, les piqures de thrips provoquent des déformations et des décolorations de pétales. Etant très polyphages, les thrips adultes ailés passent d'une culture à une autre sans difficultés.

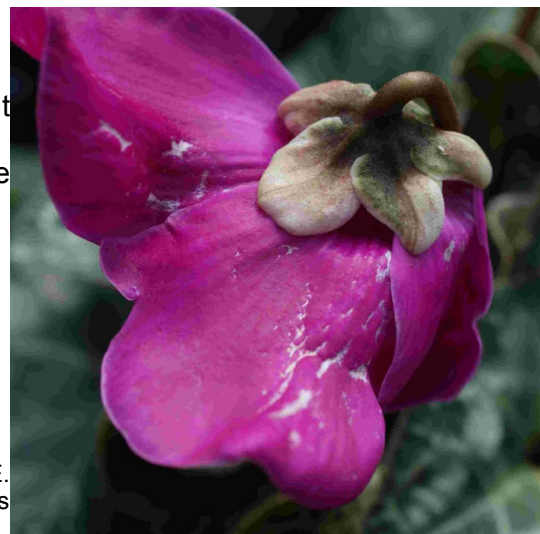


Photo AREXHOR G.E.  
Piqures de thrips sur feuilles de poinsettias

## ALEURODES sur Poinsettias












Un foyer important d'aleurodes a été détecté chez un observateur, le risque d'infestation sur cette culture est toujours présent.






Photo AREXHOR G.E.  
Piqures de thrips sur feuilles de poinsettias

## BILAN SOUS SERRE : Niveau de risque

Attention aux chenilles présentes dans de nombreuses cultures

Couple plante/ravageur		Niveau de risque
Ravageur	plante	
Acariens	Chrysanthème	
Chenille	Chrysanthème	
Pucerons	Chrysanthème	
Thrips	Chrysanthème	
Rouille blanche	Chrysanthème	
Chenille	Cyclamen	
Pucerons	Cyclamen	
Thrips	Cyclamen	
Mildiou	Pensée	
Oïdium	Pensée	
Pucerons	Pensée	
Aleurodes	Poinsettia	<b>A SURVEILLER</b>

Légende	
Aucun risque	
Risque moyen à surveiller	
Risque important	

***Les abeilles butinent, protégeons les ! Respectez la réglementation « abeilles » et lisez attentivement la note nationale BSV 2012 sur les abeilles***

Dans les situations proches de la floraison des arbres fruitiers, des parcelles légumières, ou horticoles, lors de la pleine floraison, ou lorsque d'autres plantes sont en fleurs dans les parcelles, utiliser un insecticide ou acaricide portant la mention « abeille », autorisé « pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles » et intervenir le soir par température <13°C (et jamais le matin) lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.

**Attention**, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles. Cette mention « abeille » rappelle que, appliqué dans certaines conditions, le produit a une toxicité moindre pour les abeilles mais reste potentiellement dangereux.

**Il est formellement interdit de mélanger pyréthrinoïdes et triazoles ou imidazoles**. Si elles sont utilisées, ces familles de matières actives doivent être appliquées à 24 heures d'intervalle en appliquant l'insecticide pyréthrinoïde en premier.

N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.

**Lors de la pollinisation** (prestation de service), de nombreuses ruches sont en place dans les vergers et les cultures légumières. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines ont un effet toxique pour les abeilles. **Veiller à informer le voisinage de la présence de ruches**.

[Pour en savoir plus](#) : téléchargez la plaquette « *Les abeilles butinent* » et la note nationale BSV « *Les abeilles, des alliées pour nos cultures : protégeons-les !* » sur les sites Internet partenaires du réseau d'épidémiosurveillance des cultures ou sur [www.itsap.asso.fr](http://www.itsap.asso.fr)

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture de Bourgogne et rédigé par AREXHOR Grand-Est, avec la collaboration du SRAL et de la FREDON Bourgogne, à partir des observations réalisées par ADHP.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'Agriculture de Bourgogne dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les horticulteurs et pépiniéristes pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Action pilotée par le Ministère chargé de l'Agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018 »